



Contrat d'abonnement du pack sérénité Darty

Par **Loulou67000**, le **26/02/2014 à 16:17**

Bonjour, rnJ'ai acheté un ordinateur portable le 9 septembre 2013 chez Darty. Ils proposaient avec un abonnement au pack sérénité Darty, que j'ai pris dans le but d'avoir le pack Office à prix réduit. J'ai donc souscrit a ce contrat en septembre 2013, contrat payant (7,90€/mois) grace à un prélèvement automatique mensuel sur mon compte bancaire. Or, j'étais mineure en septembre 2013 et je suis majeure depuis le 21 novembre 2013. On m'informe dans mon entourage que Darty n'avait aucun droit de me faire signer un contrat avec prélèvement automatique lorsque j'étais mineure. Est-ce vrai? Et si oui, qu'est ce que cela implique juridiquement parlant ? rnMerci d'avance!

Par **moisse**, le **26/02/2014 à 18:09**

Bonsoir,rnEn fait à part des achats de faible valeur, vous n'aviez pas la capacité, en tant que mineur, de contracter et donc d'acheter cet ordinateur.rnPas plus que de souscrire un contrat d'assurance.rnSi vous estimez être victime d'un préjudice, il y a matière à faire annuler la vente.